SIF

NOTE DE POSITIONNEMENT

Juin 2026

SÈCHERESSE, DÉSERTIFICATION ET DÉPLACEMENTS INTERNES

ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

MADAGASCAR, PAKISTAN, SÉNÉGAL ET SOMALIE

S'appuyant sur l'expertise du SIF, des enquêtes de terrain et une revue de la littérature, ce document analyse les défis liés aux déplacements internes induits par les sécheresses et la désertification, présente les impacts sur les populations les plus vulnérables, et formule des recommandations opérationnelles et politiques pour prévenir ces dynamiques et renforcer l'adaptation.

La sècheresse et la désertification ne constituent pas uniquement des crises climatiques. Elles compromettent progressivement la réalisation des droits humains des populations et constituent des moteurs majeurs de déplacements internes.

40%

*PRÈS DE **40%** DES TERRES ÉMERGÉES DE LA PLANÈTE SUBISSENT UNE **DÉGRADATION CONTINUE***

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) alerte sur l'ampleur croissante de la dégradation des terres et ses conséquences directes sur les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la stabilité des territoires. Selon les estimations, **près de 40% des terres émergées de la planète subissent une dégradation continue**[1]. Le rapport 2025 de l'Organisation Mondiale Météorologique (OMM) a fait état de l'intensification des événements extrêmes[2]. La trajectoire de réchauffement global approchant le seuil de 1,5°C accentue la fréquence et la sévérité des sècheresses, y compris dans des régions historiquement moins exposées.

Ces phénomènes ne constituent pas seulement des défis environnementaux : ils redessinent les dynamiques sociales et économiques, exacerbent les inégalités et contribuent à l'augmentation des déplacements internes. Lorsque les terres ne produisent plus, que l'eau se raréfie et que les systèmes pastoraux s'effondrent, la mobilité humaine devient une stratégie de survie. Elle s'inscrit alors au croisement des enjeux climatiques, humanitaires et de développement, avec des impacts différenciés selon le genre, l'âge et le statut socio-économique. Face à ces crises lentes mais systémiques, les réponses doivent dépasser les approches sectorielles et s'inscrire dans une vision intégrée de résilience territoriale, articulant gestion durable des terres, accès équitable aux ressources, anticipation des risques et protection des droits humains.

Secours Islamique France (SIF)

Le SIF est une organisation non gouvernementale indépendante, humanitaire et à but non lucratif. Fondé en 1991 en France, il est engagé dans l'assistance humanitaire et l'aide au développement au niveau international, ainsi que dans l'assistance sociale en France. Par ses actions, il répond aux besoins essentiels des populations les plus vulnérables, guidé par la solidarité et le respect de la dignité humaine et par les principes humanitaires de neutralité, d'indépendance et d'impartialité.

PLAIDOYER

1 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), The Global Threat of Drying Lands: Regional and global aridity trends and future projections, 2024

2 Organisation météorologique mondiale (OMM), Global Annual to Decadal Climate Update 2025–2029, 2025

SÈCHERESSE, DÉSERTIFICATION ET DÉGRADATION DES SOLS : DE PHÉNOMÈNES ISOLÉS À PHÉNOMÈNES GLOBAUX

La désertification, la dégradation des terres et la sècheresse constituent aujourd'hui des facteurs majeurs de vulnérabilité climatique et humaine.

Longtemps concentrées dans les zones arides traditionnelles, les sècheresses s'étendent désormais à de nouvelles régions. À l'échelle planétaire, plus des trois quarts des terres émergées ont vu leur bilan hydrique[3] se dégrader entre 1990 et 2020. Cette aridification croissante a transformé 4,3 millions de km² de zones autrefois humides en zones arides. **La fréquence des sècheresses a augmenté d'environ 30 % en vingt ans**[4], générant des pertes économiques annuelles estimées à 307 milliards de dollars[5], avec des conséquences profondes sur la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et la stabilité des communautés.

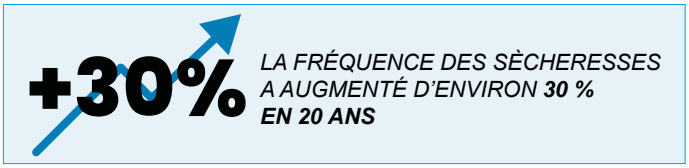

Ces pertes économiques et humaines s'inscrivent dans un contexte de risques systémiques où les crises hydriques s'auto-alimentent. Dès lors, **la sècheresse et les inondations ne doivent pas être considérées comme des phénomènes opposés mais comme deux manifestations complémentaires d'une instabilité hydrologique croissante**. Les périodes prolongées de sècheresse dégradent les sols, réduisent leur capacité d'absorption et fragilisent les infrastructures hydrauliques, rendant les territoires vulnérables aux inondations soudaines et aux contaminations de l'eau.

Ce dérèglement du cycle de l'eau s'accompagne d'un autre défi majeur : **la salinisation** des sols et des nappes phréatiques, étroitement liée aux dynamiques de sècheresse et de désertification. Elle résulte d'une double pression : d'une part, des processus naturels comme l'intrusion saline marine ou la minéralisation des sols arides ; d'autre part, des activités humaines exacerbées par le manque d'eau, telles que le pompage intensif des nappes, l'irrigation inadaptée ou la déforestation.

La combinaison de sècheresse et de salinisation transforme profondément les territoires : elle contribue à réduire la productivité agricole, fragilise les moyens d'existence, limite l'accès à l'eau potable et affecte la sécurité alimentaire, tout en augmentant la dépendance aux marchés et à l'aide externe. Les effets sur la santé humaine et animale sont également significatifs, avec des risques accrus de malnutrition, de maladies hydriques et de dégradation de la santé maternelle et infantile. La prise en compte simultanée de ces phénomènes dans les stratégies de résilience permet de dépasser une vision fragmentée des risques et de concevoir des interventions durables et adaptées aux dynamiques locales complexes.

Les catastrophes liées à des événements à évolution lente[6] ont un impact accru sur les personnes dépendantes de l'environnement pour leur subsistance, notamment les populations agro-pastorales et autochtones. Les pasteurs figurent parmi les populations les plus durement touchées : la perte du bétail, la réduction de l'accès aux pâturages et l'effondrement progressif de leur mode de vie compromettent directement leur survie et leur dignité. Les agriculteurs sédentaires subissent des dynamiques tout aussi alarmantes, marquées par la baisse des récoltes, l'envolée des prix alimentaires et l'érosion continue de leurs revenus.

"... MAIS LA DÉSERTIFICATION QU'EST-CE QUE C'EST ?"

La désertification ne correspond pas à l'extension naturelle des déserts, mais à un processus de dégradation des sols, d'origine naturelle ou humaine, entraînant une baisse de leur productivité biologique et économique dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches. Ce phénomène résulte de l'interaction entre dérèglements climatiques et pressions anthropiques telles que l'agriculture intensive, le surpâturage ou la déforestation. La disparition de la couverture végétale rompt alors le cycle de régénération des sols, qui s'appauvrissent et deviennent plus vulnérables à l'érosion par l'eau et le vent.

À l'échelle mondiale, la FAO estime qu'un tiers des terres arables est menacé par cette dynamique[7]. Ses conséquences dépassent largement le cadre environnemental. Elle fragilise la sécurité alimentaire, réduit la productivité agricole, altère les services écosystémiques et provoque une perte de biodiversité par le remplacement des espèces natives. Elle engendre également des impacts sanitaires, notamment via les tempêtes de poussière[8], et constitue un facteur de déstabilisation sociale.

3 D'après l'OMM, le bilan hydrique est l'inventaire des ressources en eau d'un système donné (un sol, un bassin versant, ou la biosphère) sur une période précise. Il correspond à la différence entre les entrées (précipitations) et les sorties (évapotranspiration, ruissellement et infiltration).

4 UN Office for Disaster Risk Reduction, GAR 2025 hazard explorations: Droughts, 2025

5 United Nations University Institute for Water, Environment and Health, UN: Invest in nature to cut billion-dollar costs of droughts, 2025

6 La Conférence des parties à la convention sur les changements climatiques de Cancún (COP16) recense 8 types d'évènements à évolution lente : l'augmentation des températures, la désertification, la perte de biodiversité, la dégradation des terres et des forêts, le retrait des glaciers, l'acidification des océans, la montée du niveau de la mer et la salinisation des sols.

7 Food and Agriculture Organization (FAO), Better land, soil and water management key to feeding 10 billion people, 2025

8 Carvalho, K. Desertification: Causes, Effects, And Solutions. Earth.Org, 2024

"... ET LA SÈCHERESSE DANS TOUT ÇA ?"

La sècheresse n'est pas seulement une absence de pluie : c'est un phénomène complexe, qui s'installe lentement, touche les sols, les nappes, les cours d'eau et les sociétés, et dont les impacts se font sentir bien au-delà de la période de déficit hydrique. Elle s'installe progressivement, souvent sur plusieurs saisons, ses effets sont indirects et cumulatifs, et elle cause rarement des dégâts matériels immédiats ou des pertes humaines directes, ce qui rend l'évaluation des impacts plus difficile et retarde les réponses politiques et opérationnelles.

On distingue généralement **plusieurs types de sècheresse**, qui correspondent à des manifestations différentes d'un même déficit hydrique[9]. La sècheresse météorologique apparaît lorsque les précipitations sont durablement inférieures aux normales saisonnières sur une zone donnée et constitue souvent le point de départ des autres formes. La sècheresse édaphique ou agricole survient lorsque l'humidité des sols devient insuffisante pour répondre aux besoins des cultures et de la végétation, en raison d'un déficit de pluie combiné à de fortes chaleurs et à une évapotranspiration accrue, rendant l'eau inaccessible aux plantes. La sècheresse hydrologique (ou hydrogéologique) se caractérise quant à elle par une baisse significative des débits des cours d'eau, des niveaux des lacs, des barrages et des nappes phréatiques, pouvant aller jusqu'à l'assèchement partiel ou total de certaines ressources, généralement après une période prolongée de déficit pluviométrique. Enfin, les activités humaines peuvent aggraver ou provoquer une forme dite de sécheresse anthropique, liée notamment au prélèvement excessif d'eau, à la surexploitation des nappes, à une irrigation inadaptée ou à une mauvaise gouvernance des ressources hydriques, amplifiant ainsi les déséquilibres naturels et leurs impacts socio-économiques.

Il est important de distinguer sècheresse et aridité : l'aridité est un état climatique permanent caractérisé par un déficit chronique de précipitations, tandis que la sècheresse est un phénomène temporel, météorologique et hydrologique, pouvant survenir même dans des régions humides[10].

"... ET ALORS LA DÉGRADATION DES TERRES/SOLS QU'EST-CE QUE C'EST ?"

La dégradation des terres désigne **la baisse durable de la capacité de la terre à fournir des biens et services dans toutes sortes de climat** (production agricole, biodiversité, fonctions écosystémiques[11]), due à des phénomènes naturels comme l'érosion mais surtout anthropique (pratiques agricoles hydrovores , déforestation, pollution, etc...)[12].

Pour répondre à ces enjeux, il est indispensable d'adopter une approche intégrée de gestion des ressources et des risques :

- Sur le plan infrastructurel : protéger et restaurer les nappes, points d'eau et systèmes d'irrigation, en intégrant des techniques de dessalement ou de filtration adaptées aux contextes locaux.
- Sur le plan agricole : promouvoir des pratiques résilientes, telles que l'irrigation optimisée, l'agroécologie, la rotation culturale et le choix de cultures tolérantes au sel (agriculture biosaline) et à la sècheresse.
- Sur le plan gouvernance : coordonner les acteurs locaux, les autorités hydriques, les ONG et les communautés pour anticiper les pénuries, sécuriser la qualité de l'eau et planifier les interventions en fonction de la vulnérabilité des territoires.
- Sur le plan social et humanitaire : garantir un accès à une eau potable sûre et à des services d'assainissement conformément au droit humain fondamental reconnu par les Nations Unies sur le droit à l'eau et à l'assainissement. Cela implique que les États et les acteurs intervenant sur ces territoires doivent garantir que chaque personne puisse disposer d'une eau suffisante, salubre, physiquement accessible ainsi qu'un accès aux services essentiels, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

Pour autant, dans le contexte actuel marqué par un ralentissement des financements climatiques internationaux et une concurrence accrue entre priorités budgétaires, **les enjeux liés aux sècheresses risquent d'être d'autant plus dépriorisés, alors même qu'ils constituent l'un des impacts les plus coûteux et les plus sous-financés de la lutte contre le changement climatique**. L'OCDE indique à ce sujet **que les impacts économiques d'une sécheresse moyenne sont aujourd'hui jusqu'à 6 fois plus élevés qu'en 2000**, et devraient augmenter d'au moins 35% d'ici 2035[13]. Selon le Rapport 2023 sur le déficit de l'adaptation au climat du Programme des Nations Unies pour l'environnement, les besoins de financement pour l'adaptation dans les pays du sud sont 10 à 18 fois supérieurs aux flux publics internationaux actuellement disponibles, créant un déficit de financement estimé entre 194 et 366 milliards de dollars par an[14].

Pour aller plus loin :

> Consultez la note de positionnement du SIF « Comment l'eau nous nourrit ? », qui présente les liens entre accès et gestion de l'eau, sécurité alimentaire, et les défis de l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

9 Metzger, A. Delus, C. Eeckman, J., et Jacob-Rousseau N. Sécheresses historiques : que nous enseignent les archives. The Conversation, 2022.
10 Flaminio, S. Aridité, sécheresse, pénurie d'eau, 2017.
11 Limoges, B. Biodiversité, services écologiques et bien-être humain. Le naturaliste canadien, 2009. Les services écologiques sont les fonctions des écosystèmes dont bénéficient les humains. Ces services sont généralement regroupés en quatre catégories : les services de régulation, les services d'approvisionnement, les services ontogéniques et les services socioculturels. Les services écologiques contribuent directement au bien-être des humains.
12 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). United Nations Convention to Combat Desertification in those countries experiencing serious drought and/or desertification, particularly in Africa, 2012.
13 OCDE, Perspectives mondiales des sécheresses : Évolution, impacts et politiques d'adaptation, 2025.
14 United Nations Environment Programme (UNEP). Adaptation Gap Report 2023: Underfinanced. Underprepared. Inadequate investment and planning on climate adaptation leaves world exposed, 2023 .

Gestion des risques, alertes précoces et agriculture résiliente (Madagascar, Grand Sud)

Dans le Grand Sud de Madagascar, les populations font face à une succession de sécheresses depuis plus de quinze ans, culminant avec la famine climatique de 2021–2022[15]. En 2025, ce sont également de nombreux épisodes cycloniques qui ont contribué à la précarisation des populations. Cette instabilité climatique persistante, combinée à des infrastructures hydrauliques et agricoles insuffisantes, a fortement fragilisé les moyens d'existence des ménages ruraux, majoritairement dépendants de l'agriculture pluviale et de l'élevage pastoral.

Dans ce contexte, le SIF a mis en œuvre une approche intégrée de gestion des risques et de renforcement de la résilience agricole. L'intervention a reposé sur l'installation de systèmes d'irrigation adaptés aux conditions arides, couvrant 110 hectares pour environ 930 ménages, ainsi que le développement de 75 jardins maraîchers résistants à la sécheresse afin de diversifier et sécuriser la production alimentaire. Au moins 248 formations et 475 accompagnements (suivi technique) ont été réalisés auprès de ménages vulnérables pour améliorer la gestion durable des sols, optimiser l'usage de l'eau et renforcer la capacité d'adaptation face aux chocs climatiques. Par ailleurs, une distribution ciblée de 2630 kg de semences adaptées et un appui aux élevages pastoraux ont permis de soutenir les principales sources de revenus des communautés.

Ces actions ont contribué au maintien de la production agricole malgré les épisodes climatiques extrêmes, limitant l'érosion des moyens d'existence et réduisant le recours aux migrations forcées comme stratégie de survie. Ces actions ont également contribué au renforcement des mécanismes communautaires de surveillance et d'alerte locale. Cela s'est traduit par la formation de 288 membres de comités locaux, favorisant une meilleure anticipation des risques et une coordination plus efficace des réponses face aux crises futures. Ce renforcement s'est notamment appuyé sur la distribution d'équipements tels que des drapeaux d'alerte et des fiches techniques, ainsi que sur des actions de sensibilisation des comités à la préparation des saisons cycloniques et aux différentes phases d'alerte.

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION (CNULCD)

La CNULCD est un traité international adopté lors de la Conférence de Rio en 1992 et entré en vigueur en 1996.

Elle a pour objectif de **prévenir, réduire et inverser la dégradation des terres**, en particulier dans les zones arides, semi-arides et subhumides, tout en promouvant le développement durable et la résilience des communautés affectées.

La CNULCD s'inscrit dans le cadre du processus international de protection de l'environnement et du développement durable initié par la Conférence de Rio, aux côtés de la Convention sur la biodiversité et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

La stratégie de la CNULCD repose sur une approche intégrée à long terme combinant amélioration de la productivité des terres, gestion durable des ressources en terres et en eau, et remise en état des terres dégradées, avec une mise en œuvre participative impliquant États, collectivités locales et populations pour un développement durable dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches. Elle priorise cinq domaines d'intervention interconnectés : prévention/réduction de la dégradation des terres, restauration des sols, atténuation des effets de la sécheresse, élimination de la pauvreté et coopération internationale[16].

Les États signataires à la CNULCD ont pour objectif d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030, c'est-à-dire, un monde où il n'y a plus de perte nette de terres saines et productives.

Agriculture bio-saline et irrigation solaire (Pakistan, Sindh et Balochistan)

Au Pakistan, la période 2024–2025 a compté parmi les plus sèches jamais enregistrées, avec un déficit pluviométrique atteignant 67 % dans les provinces du Sindh et du Balochistan. Ces territoires, qui couvrent près de 68 % de la superficie nationale et correspondent en grande partie aux zones arides et semi-arides du pays, cumulent vulnérabilités climatiques, dégradation avancée des sols, pauvreté structurelle et faiblesse des infrastructures hydriques. La baisse prolongée des précipitations a fortement affecté la productivité agricole et pastorale, provoquant des pertes de revenus significatives et accentuant les dynamiques de déplacement parmi les ménages dépendants de l'agriculture et de l'élevage.

Face à cette situation, le SIF a déployé un projet intégré visant à renforcer la résilience des communautés et à sécuriser durablement la production alimentaire. L'intervention repose d'abord sur l'introduction de cultures bio-salines adaptées aux sols dégradés et à forte salinité, incluant des arbres fruitiers et des cultures maraîchères capables de produire après trois à quatre ans. Ces variétés permettent de maintenir une activité agricole viable malgré la rareté de l'eau et la faible fertilité des terres. En parallèle, des pompes solaires submersibles ont été

15 Nations Unies, Madagascar : l'ONU craint une aggravation de la première famine due au climat, 2021.

16 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), Cadre stratégique de la Convention de 2018-2030, 2018.

installées afin de garantir un accès durable à l'eau d'irrigation, tout en réduisant la dépendance aux systèmes hydrauliques conventionnels, souvent insuffisants ou coûteux. Le projet comprend également la distribution de semences résistantes et des formations aux pratiques agricoles dites « climato-intelligentes » (rotation culturale, techniques de conservation de l'eau et gestion durable des sols) afin d'optimiser les rendements tout en limitant la dégradation des terres.

Ces actions ont permis de sécuriser l'irrigation de 5000 hectares de cultures, assurant la continuité de la production malgré le déficit pluviométrique. Elles ont contribué à stabiliser les revenus agricoles et à réduire le choix de la migration en tant que mécanisme d'adaptation négatif, en particulier pour les petits exploitants. Le projet a également favorisé l'engagement actif des communautés locales, notamment des femmes agricultrices, dans la planification et la gestion des pratiques durables. En renforçant les capacités locales et l'adaptation aux conditions climatiques extrêmes, cette approche consolide la résilience des systèmes agricoles face aux sècheresses futures.

SÉCHERESSE, VULNÉRABILITÉS ET CONFLITS : LES DYNAMIQUES COMPLEXES DU DÉPLACEMENT INTERNE

Selon l'Observatoire des déplacements internes (IDMC), **29,9 millions de déplacements internes liés aux catastrophes ont été enregistrés en 2025** dans 140 pays et territoires, soit **un niveau supérieur de 13 % à la moyenne de la dernière décennie**[17]. Cependant, ces chiffres restent probablement sous-estimés : les déplacements associés à des phénomènes à évolution lente — tels que la désertification, la dégradation des terres ou la salinisation des sols — demeurent encore insuffisamment documentés[18].

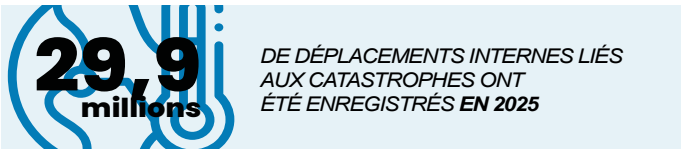

Les déplacements liés à la sécheresse sont en effet plus complexes à identifier que ceux provoqués par des catastrophes soudaines (tempêtes, inondations). Ils résultent de dynamiques progressives, diffuses dans le temps et dans l'espace, dont les effets peuvent apparaître tardivement et être géographiquement éloignés de leur origine. Dans de nombreux cas, ces mobilités découlent d'une succession de chocs, à la fois rapides et lents, dont la fréquence et l'intensité dépassent les capacités d'adaptation et de relèvement des populations, compromettant leur résilience. **L'imbrication avec d'autres facteurs, notamment la pauvreté et les conflits, rend par ailleurs difficile l'attribution d'une cause unique au déplacement**, contribuant à des crises complexes et à des déplacements répétés et prolongés.

Les migrations liées à ces phénomènes ne pas sont nouvelles et peuvent constituer une stratégie d'adaptation viable face aux effets de la sécheresse, de la dégradation des sols et de la désertification, à condition qu'elles soient volontaires et respectent le droit des personnes à déterminer elles-mêmes leurs conditions de mobilité. Or, la part des déplacements contraints tend aujourd'hui à augmenter.

Dans ce contexte, les ménages sont souvent contraints de recourir à **des stratégies d'adaptation négatives** pour faire face à court terme, au détriment de leur sécurité, de leur dignité et de leurs perspectives à long terme. Ces mécanismes incluent notamment la vente d'actifs productifs, le retrait des enfants de l'école, le travail des enfants, les mariages précoces, la réduction drastique de l'alimentation, le recours à l'endettement ou encore des mobilités risquées et non planifiées. Ils traduisent un affaiblissement progressif des capacités d'adaptation positives et renforcent les dynamiques de vulnérabilité.

La dégradation progressive des terres peut rendre des zones entières impropres à l'agriculture, affectant ainsi les moyens d'existence des populations sur leur lieu d'origine. En l'absence d'alternatives ou de solutions d'adaptation, celles-ci peuvent être contraintes de partir. Les destinations et les formes de déplacement varient en fonction des contextes, des stratégies individuelles et des mesures de préparation, de réduction des risques et d'adaptation mises en place dans les zones de départ ou de destination.

Cependant, les crises de sècheresse demeurent difficiles à anticiper et à surveiller comparativement aux catastrophes à cinétique rapide, ce qui contribue à des réponses tardives et souvent réactives. Les pertes économiques annuelles sont importantes mais ne reflètent pas les impacts humains et sociaux, souvent invisibles mais profonds. Les rendements agricoles sont fortement réduits, les systèmes pastoraux sont sévèrement affectés, la malnutrition augmente, la santé publique est fragilisée et les déplacements internes exercent une pression considérable sur les infrastructures urbaines et les communautés d'accueil. **Ces différentes pressions peuvent amener à des conflits de différentes natures.** Il y a un risque de tensions entre les communautés déplacés et les communautés hôtes, car le partage de ressources, déjà affaiblies du fait de crises climatiques répétées, est inévitable. Lorsque l'arrivée de populations déplacées est perçue comme une concurrence supplémentaire pour l'accès à ces ressources limitées, des conflits locaux peuvent apparaître, parfois alimentés par des fractures préexistantes[19].

17 Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC). Rapport mondial sur le déplacement interne 2026. 2026.
18 Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC). Monitoring methodology for displacement associated with drought. 2020
19 United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). No escape: On the frontlines of climate change, conflict and forced displacement. 2024.

Ensuite, la dégradation progressive des terres et la raréfaction de l'eau peuvent accentuer les conflits entre agriculteurs et éleveurs, notamment dans les régions semi-arides. La réduction des pâturages et la modification des couloirs de transhumance accroissent les frictions liées à l'usage des sols. Dans certains contextes fragiles, ces tensions locales peuvent être instrumentalisées par des acteurs armés ou des groupes politiques, transformant des différends liés aux ressources en violences plus larges[20].

Par ailleurs, la mobilité contrainte peut également générer des conflits à l'échelle nationale. Les déplacements internes massifs vers les centres urbains exercent une pression sur les infrastructures, les marchés du travail et les systèmes de gouvernance locale. L'incapacité des autorités à fournir des services adéquats peut renforcer les sentiments de marginalisation et d'injustice, alimentant des contestations sociales.

Enfin, **la question foncière constitue un enjeu structurant**. L'insécurité des droits d'usage et de propriété aggrave les tensions, entrave la restauration des terres et limite l'accès à des moyens d'existence durables. À l'inverse, la sécurisation des droits fonciers, en particulier pour les populations vulnérables, représente un levier essentiel pour prévenir les déplacements forcés, atténuer les risques de conflit et renforcer la résilience face aux crises climatiques récurrentes.

Pour aller plus loin :

> Consultez la note de positionnement du SIF «Catastrophes, changements climatiques et déplacements »

Anticipation des crises et alertes précoces (Somalie)

Dans les contextes impactés par les sècheresses et les risques de déplacement, le SIF base ses actions de réponse aux impacts sur les personnes les plus vulnérables sur une veille multi sources continue, articulant données climatiques et hydrologiques, informations agricoles et pastorales, suivi des marchés alimentaires et indicateurs nutritionnels. Ces données quantitatives sont complétées par une analyse qualitative issue des territoires, captant les signaux faibles de dégradation des conditions de vie.

En Somalie, le SIF s'appuie sur des comités villageois, les chefs coutumiers, les groupes de femmes et les représentants des jeunes pour remonter en temps réel l'évolution des pénuries d'eau, la perte des récoltes, la dégradation du cheptel et les premiers mouvements de population. Ces informations sont croisées avec les données techniques pour identifier les situations de rupture progressive des droits et activer les mécanismes de réponse humanitaire de manière anticipée.

L'APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS HUMAINS (ABDH)

L'ABDH offre un cadre analytique et opérationnel essentiel pour repenser la notion d'urgence dans les crises lentes. L'urgence humanitaire ne doit pas être déclenchée uniquement à partir de seuils pluviométriques ou agro-climatiques, mais dès que l'exercice effectif des droits humains est compromis. Dans le cas des sècheresses prolongées, cette compromission se manifeste avant l'effondrement total des systèmes par la diminution progressive de l'accès à l'eau potable, l'épuisement des stratégies d'adaptation des ménages, la dégradation des moyens d'existence, la hausse des prix alimentaires, le recours à des stratégies négatives de survie.

> **Pour aller plus loin**, consultez la note d'expertise de la Coalition Eau pilotée par le SIF « L'approche basée sur les droits humains dans le secteur de l'eau et de l'assainissement »

20 United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) , Le changement climatique multiplie les risques de déplacement, 2020.

LES DÉPLACEMENTS ET LA CNULCD

Les États parties à la CNULCD ont, à travers plusieurs décisions, reconnu que la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse constituent des facteurs aggravants des migrations forcées[21].

Par ailleurs, l'un des effets attendus de l'objectif stratégique n° 2 du Cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD[22] — qui vise à « améliorer les conditions de vie des populations touchées » — est la réduction significative du nombre de personnes contraintes de migrer en raison de ces phénomènes. Cela suppose que les États parties s'engagent à agir spécifiquement sur les multiples causes des migrations forcées et des déplacements de population, et à intégrer pleinement ces enjeux dans leurs stratégies visant la neutralité en matière de dégradation des terres et le renforcement de la résilience face à la sécheresse.

Lors de la COP16, tenue en 2024 en Arabie saoudite, une nouvelle décision dédiée a été adoptée. La présidence saoudienne a démontré un engagement marqué en faveur de la priorisation de cette thématique, notamment en organisant le dialogue ministériel intitulé « Impacts de la dégradation des terres et de la sécheresse sur les migrations forcées, la sécurité et la prospérité »[23]. Ce dialogue a permis d'examiner en quoi la gestion durable des terres et le renforcement de la résilience face à la sécheresse peuvent contribuer à répondre aux défis interdépendants que représentent la dégradation des terres, les migrations forcées et les conflits.

La COP16 a ainsi réaffirmé que les migrations forcées sont exacerbées par la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification. Elle a également mis en lumière les effets spécifiques sur les populations les plus vulnérables, notamment en soulevant la question essentielle de l'accès à la propriété foncière. Par cette décision, les bases sont posées pour permettre à la COP17 d'aller plus loin dans l'intégration explicite de la mobilité humaine au sein de ses décisions, de ses mécanismes et de ses outils opérationnels.

> Pour aller plus loin, consultez e rapport de l'événement « Renforcer les synergies entre la CNULCD et la CCNUCC afin de traiter les questions de migration et de déplacement et d'accélérer les réponses » organisé par le SIF lors de la COP30 sur les changements climatiques en Novembre 2025.

L'INTERSECTIONNALITÉ DES VULNÉRABILITÉS

L'inégalité de genre face aux sécheresses, à la désertification et aux déplacements

Les femmes constituent un pilier essentiel de la sécurité alimentaire et de la résilience climatique, produisant jusqu'à 80 % des aliments dans les pays en développement et représentant près de la moitié de la main-d'œuvre agricole. Pourtant, moins de 20 % des terres leur appartiennent à l'échelle mondiale, limitant leur accès au crédit, à la formation et aux ressources nécessaires pour s'adapter et atténuer les impacts des sècheresses[24]. Cette inégalité structurelle réduit leur capacité à investir dans des pratiques agricoles durables, à diversifier la production et à participer aux décisions communautaires sur la gestion des ressources naturelles, tout en augmentant leur vulnérabilité face aux crises climatiques.

Les sécheresses affectent particulièrement les femmes et les filles[25]. Leur charge de travail domestique et productive s'accroît : elles doivent parcourir de longues distances pour collecter de l'eau, assurer le soin des enfants et personnes âgées, et maintenir la production alimentaire. Ces responsabilités non rémunérées limitent leur temps et leurs moyens pour se former et diversifier leurs activités économiques. Elles sont également fréquemment exclues des processus décisionnels relatifs à la gestion des ressources en eau et à la planification territoriale, malgré leur rôle central dans les stratégies d'adaptation au changement climatique au niveau local. **Seulement 13 %[26] des utilisateurs de terres qui prennent les décisions importantes concernant les terres agricoles sont des femmes.**

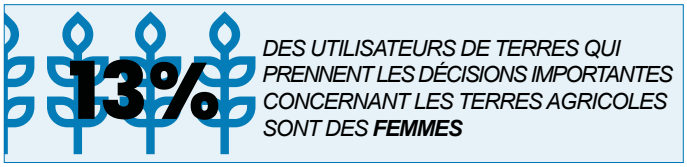

Les déplacements provoqués par les sécheresses accentuent leur vulnérabilité, en limitant l'accès aux réseaux de solidarité, aux ressources et aux services essentiels, ce qui entraîne de graves conséquences pour la santé maternelle et infantile.

Malgré ces obstacles, les femmes développent des solutions innovantes qui renforcent la résilience de leurs communautés. Soutenir et investir dans les initiatives dirigées par les femmes contribue à la sécurité alimentaire, à la résilience climatique et à l'égalité des droits. La sécurisation des droits fonciers des femmes constitue un levier stratégique majeur. Des recherches et rapports internationaux, dont ceux de la FAO et de la CNULCD, montrent que la reconnaissance de ces droits améliore la nutrition des ménages, accroît les dépenses consacrées à l'éducation des enfants et renforce la stabilité économique globale. Elle permet également aux femmes de mobiliser leur savoir traditionnel et leurs compétences pour restaurer les sols, protéger les écosystèmes et accroître la résilience des communautés face aux sècheresses et à la désertification. Selon la FAO, si les femmes avaient le même

21 Decision 28/COP.13, Decision 22/COP.14, Decision 22/COP.15, et Decision 23/COP.16
22 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Cadre stratégique de la Convention de 2018-2030. 2018
23 Ministerial dialogue on migration | UNCCD
24 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Les femmes à l'avant-garde de la lutte contre la sécheresse. 2024.
25 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Les femmes à l'avant-garde de la lutte contre la sécheresse. 2024.
26 Food and Agriculture Organization (FAO). Gender and Land Statistics: Recent Developments in FAO's Gender and Land Rights Database. 2015.

accès que les hommes aux ressources productives, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde pourrait être réduit de 17 %, soit environ 150 millions de personnes.

L'inclusion des femmes dans la gestion des ressources naturelles et dans les processus décisionnels constitue un levier majeur de résilience face aux sècheresses. Leur participation active contribue non seulement à la sécurité alimentaire et économique des ménages, mais assure également une approche durable et équitable de l'adaptation au changement climatique.

LE GENRE ET LA CNULCD

Si la question de l'égalité des sexes n'est pas traitée de manière spécifique dans le cadre stratégique (2018-2030) de la CNULCD, le Plan d'action pour l'égalité des sexes adopté par les États parties lors de la COP13 en 2017[27] vise à assurer la prise en compte du genre dans sa mise en œuvre.

Reconnaissant que les approches sensibles au genre sont essentielles pour lutter contre la sécheresse et la dégradation des terres, ce plan identifie les quatre actions prioritaires suivantes :

- Veiller à ce que les femmes participent à la prise de décision
- Éradiquer la pauvreté
- Renforcer les droits fonciers des femmes, notamment leur accès aux ressources
- Améliorer l'accès des femmes à des connaissances et des technologies améliorées.

Ces principes et priorités ont été réaffirmés lors de la COP16[28] en 2024.

Systèmes d'alerte, résilience et autonomisation des femmes (Sénégal, zones Nord et Est)

Les zones rurales du Nord et de l'Est du Sénégal sont confrontées à des sècheresses récurrentes, à une instabilité pluviométrique et au recul des terres pastorales, fragilisant les moyens d'existence des communautés locales. Cette situation touche particulièrement les femmes et les jeunes.

Pour répondre à ces défis, le SIF a décentralisé les systèmes d'alerte précoce : ces outils sont conçus pour alerter de risques imminents tel qu'un cyclone, une inondation, une sècheresse, une vague de chaleur ou un incendie. Ils sont cruciaux pour renforcer la résilience des communautés, permettant aux producteurs locaux, notamment les femmes et les jeunes, d'anticiper les risques et d'adapter leurs pratiques. L'organisation a soutenu le développement de l'agroécologie et de jardins maraîchers communautaires, favorisant la diversification alimentaire et l'autonomie des ménages. Parallèlement, des groupements de femmes appelés AVEC (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit) et des jeunes agripreneurs[29] ont été formés et accompagnés. Les AVEC permettent aux femmes de se regrouper pour épargner collectivement, accéder à de petits crédits et financer des activités génératrices de revenus. Ils renforcent également le leadership féminin, favorisent la solidarité communautaire et soutiennent la gestion durable des ressources naturelles au niveau local.

Il a été estimé que ces actions ont permis de réduire de 35 % les pertes de production agricole liées à la sècheresse, contribuant ainsi à renforcer la sécurité alimentaire locale. L'autonomie économique des femmes et des jeunes s'en est trouvée significativement améliorée, leur permettant de mieux sécuriser leurs revenus et de participer activement aux décisions communautaires. La capacité des communautés à anticiper et gérer les crises locales s'est également renforcée, grâce à leur participation directe aux systèmes d'alerte et à la planification des activités.

Enfants et jeunes déplacés : une vulnérabilité structurelle face aux sécheresses et à la désertification

Les enfants et les jeunes constituent une catégorie de personnes vulnérables distincte, représentant une part disproportionnée des populations déplacées : selon l'UNHCR, **40 % des personnes déplacées de force dans le monde en 2024 étaient âgées de moins de 18 ans**[30]. L'ampleur du phénomène est massive, les catastrophes météorologiques ayant provoqué à elles seules 62,1 millions de déplacements internes d'enfants entre 2016 et 2023, soit une moyenne alarmante de 20 000 déplacements par jour[31].

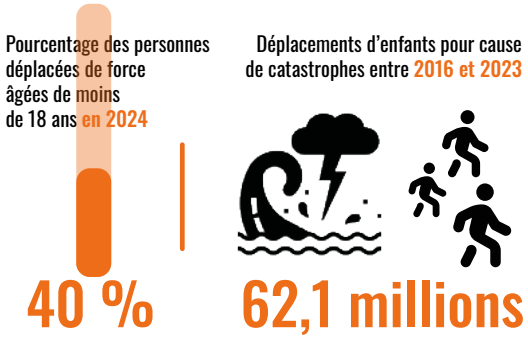

Près de 1 milliard d'enfants sont directement affectés par la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification, soit presque la moitié des enfants dans le monde. D'ici 2045, jusqu'à 135 millions d'enfants pourraient être déplacés à cause de ces dynamiques[32].

En raison de leur âge et de leur dépendance aux services sociaux de base, la destruction ou l'affaiblissement de ces services les affecte de manière disproportionnée. Les déplacements prolongés entraînent des interruptions scolaires fréquentes, une hausse du décrochage éducatif et, dans les contextes les plus précaires, une augmentation du risque de travail des enfants, d'exploitation. Leur sécurité nutritionnelle

27 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). ICCD/COP(13)/21/Add.1 : Egalité des sexes et autonomisation des femmes pour une mise en œuvre renforcée et efficace de la Convention. 2028.
28 International Institute for Sustainable Development. Summary report, 2–13 December 2024: 16th Session of the Conference of the Parties to the UNCCD (COP 16). 2025.
29 Agriculteurs entrepreneurs
30 United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). Global Trends 2024 – Demographics of people who have been forcibly displaced end-2024. 2025.
31 UNICEF. Children Displaced in a Changing Climate: Preparing for a Future Already Underway. 2023.
32 UNICEF. A future at risk. The policy challenge of land degradation for children's wellbeing. 2024.

est directement menacée par l'appauvrissement de la diversité alimentaire et la hausse des prix des denrées de base. Ces carences, combinées à une pression accrue sur des services sanitaires déjà fragiles, augmentent les risques de malnutrition aiguë et chronique. Ces conditions compromettent durablement le développement physique et cognitif des enfants, avec des conséquences irréversibles sur leur santé à l'âge adulte.

Le déplacement fragilise également les mécanismes de protection. Les femmes et les enfants font face à des risques accrus de violences sexistes et sexuelles durant leur parcours d'exil. Au-delà des risques physiques, les conséquences psychosociales du déracinement et des violences vécues sont profondes et souvent sous-estimées, perturbant les trajectoires de développement et le bien-être émotionnel pour plusieurs décennies. Enfin, les jeunes sont confrontés à une marginalisation économique durable, l'érosion des opportunités d'emploi dans les zones d'origine comme de destination limitant leurs perspectives d'avenir et leur capacité à devenir des acteurs de la résilience de leur communauté.

Malgré ces impacts disproportionnés, **les enfants et les jeunes demeurent largement invisibilisés dans les données et les politiques environnementales**. **Seuls 2,4 % des fonds consacrés à la lutte contre le changement climatique sont affectés à des programmes adaptés aux enfants**. Les mêmes limites s'appliquent aux initiatives de financement de la CNULCD[33].

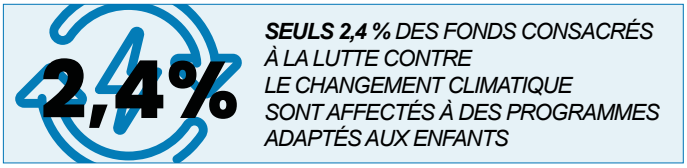

Afin de mieux appréhender les effets des déplacements sur les jeunes, notamment en matière d'inclusion sociale et économique, et d'identifier des pistes d'action fondées sur leurs expériences et leurs priorités, le SIF a conduit en 2025 une enquête auprès de plus de 1 800 jeunes pakistanais (voir ci-dessous). Les résultats mettent en évidence **l'urgence de déployer une réponse intégrée et centrée sur les enfants et les jeunes, visant à réduire leurs vulnérabilités, renforcer leur résilience et garantir le respect de leurs droits face aux défis climatiques et aux déplacements**.

Jeunes pakistanais et déplacement interne lié aux catastrophes et au changement climatique

En 2025, le SIF a mené une enquête au Pakistan auprès de plus de 1800 jeunes pakistanais touchés par les catastrophes, ayant été déplacés dans leur pays, ou étant à risque de déplacement. Cette enquête visait à recueillir leurs perceptions, leurs priorités et leurs recommandations face à l'intensification des crises climatiques.

Les résultats révèlent une forte conscience climatique parmi la jeunesse interrogée : 87% établissent un lien entre l'augmentation des catastrophes et le changement climatique, et 90% identifient ces catastrophes comme principale cause de déplacement interne, devant les conflits ou les facteurs économiques. Par ailleurs, 91 % considèrent que le gouvernement porte la responsabilité principale dans la réponse au changement climatique.

Les impacts sociaux et psychologiques apparaissent particulièrement préoccupants. Plus de la moitié des jeunes (57 %) rapportent un effet négatif sur leur santé mentale, proportion qui atteint 65 % chez les jeunes déplacés et 64 % chez les jeunes femmes. L'éducation est également fortement affectée : 53 % évoquent des pertes d'années scolaires, des fermetures d'établissements ou l'absence de mécanismes de rattrapage. Les perspectives économiques se dégradent, avec 58 % des répondants signalant un impact sur leurs opportunités professionnelles et 94 % des jeunes déplacés estimant que leur inclusion économique a été compromise. À cela s'ajoute une fragilisation du tissu social : 96 % ressentent une perte de sentiment d'appartenance et font état d'une discrimination accrue. Les effets sont différenciés selon le genre : les jeunes femmes font face à une insécurité d'emploi plus marquée et à une dépendance accrue à l'aide, tandis que les jeunes hommes subissent une pression renforcée liée à la responsabilité de subvenir aux besoins familiaux.

Les recommandations formulées par les jeunes mettent en avant cinq priorités. D'abord, renforcer la préparation et la résilience par des investissements dans les systèmes d'alerte précoce, des infrastructures adaptées et des mécanismes communautaires de gestion des catastrophes. Ensuite, développer l'éducation au climat et la sensibilisation aux droits afin de renforcer leur capacité d'action. Ils appellent également à des politiques d'inclusion économique ambitieuses, favorisant l'emploi, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat des jeunes déplacés ou à risque. La cohésion sociale constitue un autre axe clé, à travers l'engagement des leaders locaux et la promotion d'une gouvernance inclusive. Enfin, ils soulignent l'urgence de renforcer les services de santé mentale et de protection, avec une attention particulière aux besoins spécifiques des jeunes femmes.

Pour aller plus loin :

> Consultez l'analyse détaillée des résultats de l'étude

33 UNICEF, A future at risk, The policy challenge of land degradation for children's wellbeing, 2024.

Réponse multisectorielle et résilience communautaire (Somalie, Puntland et Somaliland)

En 2025, plus de 316 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur de la Somalie en raison de sècheresses consécutives et de saisons des pluies déficitaires. Les infrastructures de base étant insuffisantes et les services essentiels sous forte pression, les femmes et les enfants se retrouvaient particulièrement vulnérables face aux crises alimentaires et sanitaires.

Pour répondre à cette situation, le SIF a déployé une approche multisectorielle combinant assistance humanitaire et renforcement de la résilience communautaire. Le SIF a distribué de la nourriture, des kits non alimentaires et assuré un soutien en termes d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, touchant 670 ménages. Parallèlement, des points d'eau existants ont été restaurés et des forages participatifs réalisés pour garantir un accès durable à l'eau potable. Des comités villageois ont été mis en place afin de suivre en temps réel l'état des récoltes, du cheptel et des ressources en eau, permettant de détecter rapidement les crises émergentes et de déclencher des interventions adaptées.

Ces actions ont permis un déclenchement anticipé des interventions humanitaires, contribuant à réduire les risques de malnutrition parmi les populations déplacées et les communautés hôtes. La participation active des communautés locales à la planification et à la validation des actions a renforcé leur appropriation des solutions et leur sentiment de responsabilité. La coordination avec les autorités locales, les clusters humanitaires et les agences onusiennes s'est également améliorée, garantissant une réponse intégrée, rapide et efficace face aux crises récurrentes.

> Le SIF réitère toutes les recommandations énoncées dans les notes :

«Catastrophes, changements climatiques et déplacements », « Comment l'eau nous nourrit ? », « Les jeunes pakistanais ont la parole »

RECOMMANDATIONS

Face à l'intensification des sécheresses, à l'extension des zones arides et à l'augmentation des déplacements internes, **les États doivent adopter une approche systémique et multisectorielle fondée sur les droits humains, garantissant la cohérence entre lutte contre le changement climatique, gestion durable des terres et politiques de mobilité humaine**. La sècheresse et la désertification ne sont pas uniquement des crises environnementales, mais des crises systémiques de droits humains qui structurent les dynamiques de déplacement interne, de conflit et de fragilité, et qui **imposent des réponses de protection spécifiques et une évolution des cadres d'analyse et des mécanismes d'intervention**.

1. ***Garantir le droit des populations à risque de déplacement induit par la sécheresse et la désertification, à choisir librement leurs stratégies de mobilité***, *en assurant un équilibre réel entre les options de rester, en se préparant et en s'adaptant, et de partir. Afin que la migration ne soit jamais un recours contraint mais une option choisie, il est prioritaire de garantir la réalisation des droits humains sur les lieux d'origine, en renforçant les mesures de préparation et d'adaptation (accès à l'eau, à l'alimentation, aux services essentiels et aux moyens d'existence).* ***La prévention des déplacements forcés doit être au cœur de toute stratégie contribuant à la lutte contre la sécheresse, la désertification et la dégradation des terres***.

2. ***Adopter une approche fondée sur les droits humains, qui prend en compte les vulnérabilités spécifiques des personnes et leur intersectionnalité, et assure leur participation active***, *dans le respect du principe de « ne laisser personnes de côté ». Cela implique* ***l'intégration effective des enjeux de genre*** *en garantissant des espaces sûrs de participation et en soutenant l'autonomisation et le pouvoir décisionnel des femmes. Les enjeux liés à l'âge doivent aussi être inclus, afin de tenir compte des* ***besoins spécifiques des enfants et des jeunes*** *dans les actions de prévention, d'adaptation et de réponse aux déplacements, en considérant les risques accrus auxquels ils sont exposés, notamment en matière de protection, d'éducation et de moyens d'existence.*

3. ***Adopter des mécanismes d'alerte précoce et d'anticipation basés sur les droits humains, qui croisent données environnementales, sociales, humanitaires et de conflits***. *Les sècheresses, en raison de leur évolution progressive, nécessitent des systèmes d'alerte précoce intégrés combinant données climatiques, hydrologiques, agricoles et socio-économiques. Le déclenchement de la réponse ne devrait pas reposer uniquement sur des seuils pluviométriques, mais également sur des* ***indicateurs de compromission effective des droits humains***, *notamment l'accès à l'eau, à l'alimentation, à l'éducation et aux soins.*

4. ***Accroître les financements internationaux pour la préparation et l'adaptation, et développer des mécanismes de financement anticipatoire face aux sécheresses***. *Les financements de lutte contre le changement climatique, la désertification et la sécheresse (Fonds pour l'Environnement Mondial, Fonds vert pour le climat, Fonds de réponse aux pertes et préjudices ….) doivent être directement* ***accessibles*** *aux communautés impactées et aux organisations de la société civile qui les accompagnent,* ***plus flexibles et mieux adaptés aux crises lentes***. *Des financements pluriannuels et territorialisés sont essentiels pour assurer la continuité des actions de résilience.*

5. ***Assurer la gouvernance participative des ressources naturelles et sécuriser les droits fonciers des populations vulnérables et en mobilité, afin de prévenir les conflits***. *La réponse aux sécheresses et à la désertification doit accorder une attention particulière aux populations vulnérables, aux communautés pastorales ou mobiles, et à leurs droits fonciers comme partie intégrante des solutions. Le renforcement de mécanismes locaux de gouvernance et médiation autour de l'accès aux ressources, ainsi que l'adoption d'une* ***approche sensible aux conflits*** *sont indispensables pour réduire les tensions communautaires. Les réponses doivent s'ancrer dans l'approche du triple nexus humanitaire-développement-paix.*

6. ***Renforcer la cohérence entre les politiques portées par la CCNUCC, la CNULCD*** *et les autres processus internationaux pertinents,* ***afin de promouvoir une approche intégrée des enjeux liés au changement climatique, aux sécheresses et aux mobilités humaines***. *À ce titre, les questions de mobilité humaine doivent être pleinement intégrées dans les cadres d'action des conventions*[34]*, tout en améliorant la coordination et la complémentarité des mécanismes de financement associés*[35]*. Par ailleurs, le développement d'initiatives et le partage d'outils entre les mécanismes pertinents de la CCNUCC et de la CNULCD (notamment le Groupe de travail sur les déplacements du Mécanisme international de Varsovie) doivent être activement soutenus.*

Copyright :

page 2, 4, 5, 6, 10, 12 : © SIF

34 Plans nationaux d'adaptation (PNA), Contributions déterminées au niveau national (CDN), Plans d'Actions Nationaux (PAN) et toute stratégie contribuant à la lutte contre la sécheresse, la désertification et la dégradation des terres

35 Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation et le Fonds de réponse aux pertes et préjudices

SIF

plaidoyer@secours-islamique.org
+33 1 60 14 14 14
www.secours-islamique.org

Don en Confiance
VOTRE DON, NOTRE ENGAGEMENT